



Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick
Procès-verbal de la 49^e assemblée générale annuelle
Tenue le 11 juin 2022
Virtuelle et en personne
Danny's Inn à Beresford

1. Ouverture de la séance

Le président, Alexandre Cédric Doucet, accueille les participants. Le directeur général, Ali Chaisson, prend ensuite la parole. L'hymne national acadien est chanté et la séance est déclarée ouverte par la direction générale à 14h22.

2. Constatation du quorum

La direction générale de la SANB, Ali Chaisson, fait la lecture de l'article 8.5.1 du Règlement général concernant le quorum et constate que celui-ci est atteint avec la confirmation de l'équipe technique. La plateforme Slido est expliquée aux membres, avec un rappel que les liens ont été envoyés par courriel ou se retrouve dans la discussion du ZOOM pour les personnes qui sont en ligne. Par la suite, un test a été fait pour s'assurer le bon fonctionnement de la plateforme Slido.

3. Élection d'un président ou d'une présidente d'assemblée

Proposition de Nicole Arsenault appuyée par Serge Brideau :

AGA-22-R01	<i>Que Gérald Arseneault soit élu à titre de président d'assemblée pour l'AGA 2022 de la SANB.</i>
------------	---

Adoptée.

Le président d'assemblée prend la parole et donne les directives pour le déroulement de l'assemblée aux membres. Il explique les différentes fonctions de la plateforme ZOOM et effectue quelques tests techniques afin de s'assurer que tous les membres puissent participer adéquatement.

4. Élection d'un secrétaire ou d'une secrétaire d'assemblée

Proposition de Louise Blanchard appuyée par Nicole Sluyter :

AGA-22-R02	<i>Que Denise Rousselle soit élue secrétaire d'assemblée pour l'AGA 2022 de la SANB.</i>
------------	---

Adoptée.



5. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée précise que les membres ont reçu l'ordre du jour, qu'il était également disponible sur le site internet de la SANB et qu'il est affiché à l'écran. Le président d'assemblée en fait la lecture.

Proposition de Nancy Juneau appuyée par Nathalie Brideau :

AGA-22-R03	<i>Que l'ordre du jour soit adopté en faisant le changement de l'ordre du point 6 et du point 7.</i>
------------	---

Adoptée.

6. Adoption du procès-verbal de l'AGA 2021

Proposition de Serge Brideau appuyée par Jacques Verge :

AGA-22-R04	<i>Que le procès-verbal de la 48^e AGA de 2021 soit adopté tel qu'il a été présenté.</i>
------------	---

Adoptée.

7. Modifications au Règlement général et au Règlement électoral

Le directeur général met en contexte le processus qui a permis de présenter les nouveaux Règlements en 2021. Des petites modifications doivent être apportées au Règlement électoral.

Proposition de Jacques Verge appuyée par Maude Sonier :

AGA-22-R05	<i>Que toutes les modifications proposées au Règlement électoral soient adoptées comme ceci :</i> <i>Le règlement est modifié par l'ajout de l'article 4.12, qui se lit comme suit :</i> <i>Règlement électoral de la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick</i> <i>Élection sans concurrent</i> <i>L'article 4.12 : S'il n'y a qu'une seule personne qui pose sa candidature pour le poste de présidence dans le délai fixé à cette fin, le comité électoral présente son rapport de vive voix à l'assemblée générale, lequel décrit la façon dont le comité électoral et la direction générale de la SANB ont agi afin de mettre en œuvre le processus prescrit par le présent règlement, et proclame l'élection de la nouvelle présidente ou du nouveau président de la SANB.</i> <i>L'article 2.1 : Au plus tard six mois avant la fin du mandat de la présidence, le conseil crée un comité électoral, qui est composé d'au moins trois individus,</i>
------------	---

	<i>lesquels sont membres ou amis de la SANB. Et au moins deux membres de la SANB.</i>
--	---

Adoptée.

8. Honoraires de la présidence

Le président de la SANB, Alexandre Cédric Doucet, quitte la salle, en raison d'un conflit d'intérêts. Simon Ouellette, président du comité de gestion, prend la parole.

Plusieurs rencontres ont eu lieu par le comité de gestion et les membres du conseil d'administration afin d'évaluer la situation.

Proposition de Simon Ouellette appuyée par Nicole Sluyter :

	Que la rémunération de la présidence de la SANB soit fixée à 75 000 \$ pour l'année 2022-2023
--	---

Rejetée.

Pour une deuxième année de suite, une longue discussion a lieu à ce sujet, certains membres sont surpris des honoraires de cette échelle et qu'une réflexion serait à faire. Il semble que les élus des autres provinces ont des honoraires qui font la moitié de ce montant. Il y a un questionnement sur le fait que le travail est fait à temps plein ou à temps partiel et la responsabilité du poste, les membres ont des opinions diverses sur le sujet.

Le directeur général prend la parole et explique que le dossier a été analysé sur tous les angles pour aider à effectuer le travail. Un Règlement est en préparation et reste à être finalisé.

Proposition de Simon Ouellette appuyée par Nicole Sluyter :

AGA-22-R06	<i>Que la rémunération de la présidence de la SANB soit fixée à un maximum de 75 000 \$ pour l'an 2022-2023.</i>
------------	---

Adoptée.

Le président, Alexandre Cédric Doucet, revient de la salle.

9. Présentation des membres du conseil d'administration 2021-2022

Le président d'assemblée appelle le président de la SANB, Alexandre Cédric Doucet, afin qu'il présente les membres du conseil d'administration 2021-2022 :

- Président : Alexandre Cédric Doucet
- Vice-président et représentant de la Péninsule Acadienne : Serge Brideau
- Trésorier et représentant du Nord : Ryan Elhatton
- Représentant provincial : Simon Ouellette



- Représentante provinciale : Rosella Melançon
- Représentante de la région du Sud : Julie Gillet
- Représentante de la région Nord-Ouest : Monica Martin
- Représentante de la région du Sud-Ouest : Nicole Sluyter
- Représentante de la région de Miramichi : Sue Duguay

10. Ratification des décisions du conseil d'administration

Un document a été préparé et était disponible dans les documents pour l'AGA.

Proposition de Daniel Bourgeois appuyée par Roger Doiron :

AGA-22-R07	<i>Que les membres ratifient les décisions du conseil d'administration tel que présenté.</i>
------------	---

Adoptée.

11. Rapport annuel

Le rapport annuel est composé du Rapport du président et du rapport du directeur général.

Proposition de Jean-Bernard Lafontaine appuyée par Jacques G. Albert :

AGA-22-R08	<i>Que le rapport annuel soit adopté tel qu'il a été présenté.</i>
------------	---

Adoptée.

12. État financier au 31 mars 2022

M. Rémi Boudreau de la firme Allen Paquet, présente les états financiers vérifiés au 31 mars 2022.

Proposition de Ginette Duguay appuyée par Phylomène Zangio :

AGA-22-R09	<i>Que les états financiers vérifiés au 31 mars 2022 soient adoptés tels qu'ils ont été présentés.</i>
------------	---

Adoptée.

Il y a un problème technique sur le système de vote SLIDO. Donc, il y a un délai pour le vote. Après quelques minutes le vote a pu avoir lieu.

13. Choix de l'auditeur

Le président d'assemblée demande s'il y a une recommandation pour le choix de l'auditeur pour l'année 2021-2022.



Proposition de Nathalie Brideau appuyée par Hubert Dupuis:

AGA-22-R10	<i>Que la firme Allen, Paquet & Arseneau LLP, comptables professionnels agréés, soit la firme d'audition vérificatrice des comptes de la SANB pour l'année 2022-2023.</i>
------------	--

Adoptée.

14. Propositions des membres

Les propositions des membres sont discutées individuellement.

PROPOSITION 1

Objet : Mobilisation citoyenne à l'aube du 50e de la SANB

Attendu que :

- La SANB est composée de membres individuels situés partout dans la province;
- La communauté francophone et acadienne se mobilise autour d'enjeux qui l'unissent;
- La SANB, à l'aube de son 50^e anniversaire, doit mieux se faire connaître dans la communauté et servir de point de ralliement pour l'engagement de ses membres;
- Les Parle-Ouères sont des espaces de discussion et d'engagement qui réunissent les Acadiennes, Acadiens et francophones pour faire connaître leurs opinions et leurs besoins.

Proposition de France Landry appuyée par Nicole Sluyter:

AGA-22-R11	<i>Que la SANB mette en place un groupe d'intérêt communautaire afin d'élaborer un projet collectif par et pour les membres, en commençant par les célébrations entourant le 50^e anniversaire de la SANB.</i>
------------	---

Adoptée.

PROPOSITION 2

Attendu que :

- De nombreux francophones et anglophones s'insurgent et se rebutent lorsqu'on fait allusion au bilinguisme, alors que lorsqu'on parle de culture, chacun se sent interpellé, peu importe ses origines.
- Le bilinguisme est utilisé à toutes les sauces pour ceux et celles que ça dérange. C'est devenu un cliché pour la majorité d'entre eux. Ça leur donne une raison de vouloir débattre de faux problèmes et qui nous demandent constamment d'insister et de justifier notre raison d'être afin de faire respecter nos droits. Nous devons constamment dépenser temps, énergie et argent à défendre ces droits acquis comme vous le savez.
- La culture demande le respect alors que le bilinguisme dans cette province attise bien trop souvent le sentiment de mépris.

Proposition de Rachel Landry, aucun appuyeur

	Que l'approche de la SANB dans ses revendications en ce qui a trait aux différents aspects de la langue française et de la survie de celle-ci, soit faite en insistant sur notre culture et non pas sur la langue.
--	--

Rejetée.

PROPOSITION 3

- ATTENDU QUE la SANB est l'organe de représentation politique de l'Acadie du N.-B.
- ATTENDU QUE le système électoral actuel du N.-B, soit le scrutin uninominal à un tour, crée des distorsions inévitables au niveau de la représentativité des Acadiens et des citoyens en général.
- ATTENDU QUE le mode de scrutin actuel a tendance à favoriser un bipartisme malsain, reléguant les intérêts acadiens au second plan.
- ATTENDU QUE même avec une amélioration de nos cartes électorales, les voix francophones dans des circonscriptions à majorité anglophones sont muettes dans notre système électoral.
- ATTENDU QU'un système proportionnel mixte a été recommandé par la Commission sur la démocratie législative de 2004 et la Commission sur la réforme électorale de 2017.
- ATTENDU QUE la carte électorale provinciale doit être révisée pour améliorer la représentativité des francophones et le poids politique acadien.
- ATTENDU QUE le GNB devrait s'inspirer du modèle de l'assemblée citoyenne provinciale indépendante de la C.-B. et de l'Ontario pour choisir un nouveau système électoral.
- ATTENDU QUE la SANB devrait considérer militer pour des formes de représentation électorale plus équitables, tel le scrutin proportionnel mixte.

Proposition de Rémi Richard, appuyé par Simon Ouellette :

AGA-22-12	<i>La SANB milite pour réformer la carte électorale provinciale et le mode de scrutin pour mieux représenter les intérêts collectifs du peuple acadien.</i>
-----------	--

Adoptée.

PROPOSITION 4

Proposé par Andrée Cormier, Appuyé par Maude Sonier :

AGA-22-R13	<i>La SANB crée de courtes capsules vidéo et les diffuse sur les médias sociaux et la télévision pour promouvoir et valoriser la langue française au Nouveau-Brunswick en tant que langue de vie, de travail, d'expression, d'arts et de culture, d'affaires et de tourisme.</i>
------------	---

Adoptée.

Un exemple a été proposé; une vidéo au Québec.



(p. ex. capsules de 30 secondes ou une minute Ma Langue gouvernement du Québec <https://www.youtube.com/watch?v=da4s80N6uvk&t=28s>, mais version acadienne.)

Au cœur de la mission de la SANB, il faut convaincre les gens.

PROPOSITION 5

Proposé par Andrée Cormier, appuyé par Gastien Godin :

AGA-22-R14	<i>Que la SANB crée plus d'occasions/rencontres/activités d'échanges avec les Autochtones de la province pour favoriser une meilleure compréhension mutuelle de la culture et de l'histoire de chacun.</i>
------------	---

Adoptée.

Propositions sur le plancher :

Proposé par Honorine Ngountchoup, appuyé par Séraphin Vandegar :

	<i>Création contre-culture acadien dans les différentes régions où il y a des Acadiens, pour faire une collaboration et un partenariat dans le but d'enseigner et transmettre les valeurs culturelle et historique acadiennes aux populations.</i>
--	---

Il n'y a pas de vote sur la proposition.

Il y a un débat sur la question.

Proposé par Daniel Thériault, appuyé par Nancy Juneau :

AGA-22-R15	<i>Que l'AGA renvoie la recommandation suivante au Conseil d'Administration : Création de centres culturels acadiens dans les différentes régions où il y a des Acadiens et faire des collaborations et/ou des partenariats dans le but d'enseigner et transmettre les valeurs culturelle et historique acadiennes aux populations.</i>
------------	--

Adoptée.

15. Élections du représentant ou de la représentante régional(e) et provincial(e)

Le président d'assemblée invite le président du comité électoral à prendre la parole, M. Simon Ouellette. Celui-ci présente les membres du comité : Philippe Morin, Alexandre Cédric-Doucet et lui-même. Le comité s'est réuni plusieurs fois pendant son mandat. Le comité s'est assuré de suivre les articles inclus dans le *Règlement général* et le *Règlement électoral* et toutes les décisions ont été prises unanimement.



Procès-verbal
AGA 2022

Le président demande à trois reprises s'il y a d'autres candidatures pour chacun des sièges à pourvoir suivants :

Pour les deux sièges de représentation provinciale, il y a deux candidatures soit : Louis Richard et Delbeck Kapampa. Ils sont donc élus par acclamation.

La région du Sud a une candidature soit : Nicole Sluyter qui est élue par acclamation.

La région Nord-Ouest a une candidature soit : Serge Brideau qui est élu par acclamation.

La région Nord a une candidature soit : Honorine Ngountchoup qui est élue par acclamation.

La région de Miramichi a une candidature soit : Sue Duguay qui est élue par acclamation.

La région de la Péninsule acadienne a une candidature soit : Alain Losier qui est élu par acclamation.

La région du Sud-Est a trois candidatures soit : Karel Marie, Crystine Bohana, Marie Sephora Amankou et Yves Doucet. Il y aura donc un vote.

Le président d'assemblée invite Marie Sephora Amankou à dire son discours d'une durée de deux minutes.

Le discours de M. Yves Doucet est lu par Sébastien Roy.

La présidente d'assemblée explique les procédures pour voter pour les autres régions et le provincial. Elle rappelle qu'il faut être membre de la SANB depuis au moins 30 jours. Il faut que les membres s'assurent d'avoir accès au portail des membres sur le site de la SANB. Le nouveau système est mis en place afin de nous assurer que les membres d'une région puissent voter pour leur région uniquement. Donc, seulement les membres de la région du Sud-Est peuvent voter. Les votes se feront sur la plateforme membre comme dans le cas de l'élection à la présidence, des choix seront offerts, donc les membres ne pourront voter qu'en fonction des choix présentés. Les membres ont 10 minutes pour voter.

Le vote est lancé.

Entre-temps, Alexandre Cédric-Doucet, élu par acclamation au poste de présidence de la SANB, fait son discours.

Le président d'assemblée informe les membres que les membres ont élu Yves Doucet comme représentant de la région du Sud-Est.



Proposé par Jacques G. Albert, appuyé par Clémence Langlois :

AGA-22-R16	Que le résultat des votes soit détruit.
------------	--

Adoptée.

16. Lever de la séance

Le président d'assemblée Gérald Arsenault remercie les membres pour leur temps. Il explique au membre qu'un sondage pour courriel leur sera envoyé pour récolter leurs impressions du déroulement de l'AGA.

L'ordre du jour étant épuisé, proposition de Serge Brideau :

AGA-22-R17	Que la séance soit levée à 16 h 37
------------	---

Adoptée.

Des cadeaux sont remis aux membres du conseil d'administration sortant : Ryan Elhatton, Monica Martin, Julie Gillet et Simon Ouellette.

Alexandre Cédric Doucet, président

Ali Chaisson, secrétaire de la société